

Juridictions commerciales

Covid-19 : bilan national des entreprises en 2020

Il ressort du bilan national des entreprises élaboré par le CNGTC et l'institut Xerfi une baisse des défaillances liées au covid-19 et une augmentation des créations d'entreprises en 2020 par rapport à 2019. Mais ces indicateurs risquent de s'inverser en 2021.

Sophie Jonval, présidente du Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce (CNGTC), a présenté, le 28 janvier 2021, la troisième édition du baromètre national des entreprises élaboré par le CNGTC avec l'institut Xerfi. Ce baromètre, basé sur l'analyse des données des 5,5 millions d'entreprises immatriculées au Registre du commerce et des sociétés (RCS), présente la situation des entreprises en 2020, épargnées par la crise liée à l'épidémie de covid-19 grâce aux dispositifs d'aide mis en place par le gouvernement (Communiqué de presse du CNGTC, 28 janv. 2021). Mais cette situation risque de s'inverser en 2021.

Remarque : réalisé par l'institut d'études économiques Xerfi à partir des informations statistiques brutes des bases de données des greffes des tribunaux de commerce, le bilan national des entreprises propose un état des lieux complet des flux d'entreprises en France (hors Alsace et Moselle) au cours de l'année 2020. Les informations fournies *via* Infogreffe concernent les entreprises immatriculées, en procédures collectives ou radiées du RCS au cours de l'année 2020.

Baisse des défaillances en 2020

Les dispositifs de protection des entreprises mis en place par le gouvernement ont produit leur plein effet en 2020. Ainsi, les exonérations de charge, le gel de l'état de cessation des paiements, le chômage partiel, les prêts garantis par l'État ou bien encore le fonds de solidarité ont permis de préserver les trésoreries des entreprises et d'absorber l'impact de la crise sur les défaillances d'entreprises.

Alors que la récession frappe l'économie française et malgré une activité continue des tribunaux de commerce et de leurs greffes, seulement 27 645 procédures collectives ont été ouvertes en 2020, soit une chute de 37,5 % par rapport à 2019.

Il faut, toutefois, noter qu'une part croissante des défaillances d'entreprises aboutit à une liquidation judiciaire, passant de 73,5 % en 2019 à 77,5 % en 2020, au détriment des procédures de redressement et de sauvegarde. Une dynamique qui traduit une complexité et une irréversibilité grandissantes des situations des entreprises en difficulté.

Hausse des créations en 2020

Malgré l'incertitude liée à l'avenir de la situation économique post-covid, les Français ont largement continué à entreprendre en 2020. Après un net ralentissement observé lors du deuxième trimestre 2020, le rythme des créations d'entreprises s'est accéléré dès la fin du premier confinement, pour finalement aboutir à un nombre total d'immatriculations supérieur à 2019.

Ainsi, 469 044 entreprises ont été créées en 2020, soit une augmentation de plus de 2 % et 10 000 immatriculations supplémentaires par rapport à 2019. Un nouveau record qui semble traduire un optimisme persistant des créateurs d'entreprises en 2020.

Avec plus de 50 000 créations d'entreprises et une progression de + 24 % par rapport à 2019, le transport figure en tête des secteurs les plus dynamiques de 2020. Le secteur est particulièrement porté par la livraison à domicile, dont les immatriculations croissent de 38 % par rapport à 2019, représentant à elles seules près d'un dixième du total des nouvelles inscriptions au RCS. Le commerce figure sur la deuxième marche du podium et voit ses immatriculations progresser de plus de 7 % par rapport à 2019 : le développement du e-commerce séduit de plus en plus d'entrepreneurs.

Disparités régionales

Trois régions parviennent à tirer leur épingle du jeu et affichent une dynamique entrepreneuriale supérieure à la moyenne nationale. L'Île-de-France, les Hauts-de-France et les Pays de la Loire voient ainsi leur nombre de créations d'entreprises augmenter respectivement de 7,5 %, 4,1 % et 2,3 %. Une dynamique soutenue par les livraisons à domicile pour l'Île-de-France et les Hauts-de-France, quand l'entrepreneuriat des Pays de la Loire est porté par l'essor du e-commerce.

Risque de dégradation en 2021

Cette situation paradoxale, avec des indicateurs en trompe-l'oeil par rapport à la situation économique et financière réelle du pays, risque toutefois de laisser place à une explosion des défaillances d'entreprises en 2021, à mesure que les dispositifs d'aide cesseront de faire effet et que les entreprises, déjà en difficulté avant la crise, viendront s'ajouter à celles frappées par la crise sanitaire.

En conclusion de la conférence de presse, Sophie Jonval a invité les chefs d'entreprises qui pressentent des difficultés à se rendre au plus tôt au tribunal de commerce, afin de pouvoir bénéficier de procédures préventives qui leur permettront de sauvegarder leur activité et leurs emplois.

Remarque : le bilan national des entreprises de l'année 2020 est disponible sur le site internet du CNGTC.

➤ *Communiqué de presse du CNGTC, 28 janv. 2021*

Sophie Jonval
Présidente du CNGTC

Éditions Législatives – www.elnet.fr

Article extrait du Bulletin d'actualité des greffiers des tribunaux de commerce n° 149, février 2021 : www.cngtc.fr